

Syndicat Intercommunal Scolaire de la Seille

REGISTRE DES DELIBERATIONS PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL - SEANCE DU 27.03.2023

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers titulaires présents : 8

Nombre de conseillers suppléants présents : 0

Nombre de Procurations : 1

Nombre de conseillers votants : 9

La convocation adressée le 20.03.2023 avec comme ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion syndical du 06.02.2023
- Admission en non-valeur
- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2022
- Affectation du résultat
- Vote du budget 2023

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 30.03.2023 et transmis au contrôle de légalité le 03.04.2023.

Le Président,
Jean-Claude CRESPIY



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil Syndical de la Seille s'est réuni à 20 heures 30, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude CRESPIY, Président.

Etaient présents :

Anthony LEMOINE, Fabrice GRANDFERRY, Dominique NIKELE, Delphine LORETTE, Bénédicte HUMBERT, Ludovic SCHWARTZ, David HAAS.

Absents :

Séverine BAIN, Rémy WEIL, Aurélie LOUIS.

Absents excusés :

Bernard MASSOURIDES,

Procurations :

Mr Bernard MASSOURIDES donne procuration à Mr Dominique NIKELE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mr Fabrice GRANDFERRY a été désigné pour assurer cette fonction.

2023-10 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vote à l'unanimité des propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Fonctionnement :

Dépenses :

474 558.11€

- Chap.22 = Dépenses imprévues 3 000.00€
- Chap.11 = Charges Car. Générales 126 398.46€
- Chap.12 = Charges du personnel 322 350.00€
- Chap.65 = Autres charges courantes 20 809.65€
- Chap.67 = Charges exceptionnelles 2 000.00€

Recettes :

474 558.11€

- Chap. 002 = Excédent de fonctionnement reporté 24 843.44€
- Chap. 13 = Atténuation de charge 4 004.65€
- Chap.70 = Produits des services 104 000.00€
- Chap.74 = Participations 338 210.02€
(Participation des communs membres annexée à la présente délibération)
- Chap.77 = Produits exceptionnels 3 500.00€

Investissement :

Dépenses :

58 456.40€

- Chap.20 = Dépenses imprévues 3 500.00€
- Chap.204 = Subventions versées 51 956.40€
- Chap.21 = Immos corporelles 3 000.00€

Recettes :

110 866.57€

- Chap.001 = Excédent d'investissement reporté 109 579.19€
- Chap.10222 = FCTVA 1 287.38€

A JEANDELAINCOURT, les jours mois et an susdits

Le Président,
Jean Claude CRESPI

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SEULE
NOM DU LIEU
SAINT-DELAINE

